



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2017-141

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## **PREF-DSRHM**

32-2017-12-20-007 - 2017 1220 suppléance fonctions préfectorales 0001 (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2017-12-20-007

2017 1220 supplance fonctions prefectorales 0001

**ARRÊTÉ**

accordant la suppléance des fonctions préfectorales,  
à M. Jean-Charles JOBART, sous-préfet de l'arrondissement de Condom,  
du mardi 26 décembre 2017, 12h, au vendredi 29 décembre 2017, 20 h  
et  
à Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande,  
du vendredi 29 décembre 2017, 20h, au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018, 20h

Le préfet du Gers,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,  
VU le décret 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,  
VU le décret du 10 juin 2015 nommant M. Pierre ORY préfet du Gers,  
VU le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER secrétaire général de la préfecture du Gers,  
VU le décret du 14 décembre 2015 nommant Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande,  
VU le décret du 3 mai 2016 nommant M. Jean-Charles JOBART, sous-préfet de l'arrondissement de Condom,  
VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,  
VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,  
**Considérant** l'absence simultanée de M. Pierre ORY, préfet du Gers et de M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers, du mardi 26 décembre 2017, 12 h, au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018, 20 h,  
**Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,**

**ARRÊTE**

**Article 1er :** M. Jean-Charles JOBART, sous-préfet de l'arrondissement de Condom, est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales du mardi 26 décembre 2017, 12h, au vendredi 29 décembre 2017, 20 h.

**Article 2 :** Mme Anne LAYBOURNE, sous-préfète de l'arrondissement de Mirande, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales du vendredi 29 décembre 2017, 20h, au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018, 20h.

**Article 3 :** M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Condom et Mme la sous-préfète de Mirande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 20 décembre 2017



Le préfet

Pierre ORY